



Annecy, 24/01/2023

**Déclaration liminaire de la FSU 74 au CSA du 24 janvier 2023 :**

Comme l'année précédente, nous allons travailler sur la répartition des moyens dans un contexte difficile.

La réussite de la grève du 19 janvier contre la réforme des retraites est porteuse d'espoir, mais l'année 2022 n'a fait qu'aggraver les difficultés de l'Education Nationale : notre nouveau ministre est avec une triste constance dans la continuité de son prédécesseur. Les discours récités sans conviction ne masquent plus du tout la dégradation des services publics, entre miracles attendus à moyens constants, malgré l'inflation, et promesses non tenues sur les salaires.

La DEPP (1) a mesuré qu'entre 1990 et 2020, le salaire brut d'un professeur des écoles en début de carrière est passé de 1,8 à 1,5 SMIC (-16,6%), pour un professeur de collège/lycée, une perte de 15,7% ; et pratiquement de 30% en fin de carrière.

Alors que la crise des recrutements et des remplacements est profonde, la rentrée 2023 poursuit la politique de baisse du nombre d'enseignants dans l'Éducation nationale. Près de 500 postes seront supprimés dans le second degré à la rentrée prochaine, plus de 1000 dans le primaire. Depuis 6 ans, 8381 emplois en moins dans les collèges et lycées. Dans le même temps, les comparaisons à l'échelle de l'Europe pour le nombre d'élèves par classe montre que la France fait figure de « mauvaise élève » : au collège, 26 élèves par classe en France, 21 en moyenne dans l'Union européenne (2).

Le projet de réforme de la voie professionnelle, dont nous réclamons l'abandon, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement. Les jeunes seraient mieux formés en entreprise plutôt qu'à l'école. Le droit à l'erreur, la progressivité des apprentissages, l'absence de notion de rentabilité, de profit fondent la pratique professionnelle en lycée, bien loin des préoccupations libérales du monde du travail. Une réforme qui proposerait une formation scolaire réduite à des fondamentaux utiles à l'entreprise, écartant aussi des apprentissages culturels et sportifs nécessaires à la santé, l'émancipation et la construction d'un esprit critique des lycéens. Une réforme selon laquelle les maintiens ou ouvertures de filières de formation seraient fixés selon des besoins locaux des entreprises.

Venons-en à la situation dans notre département, même s'il y a peu de retours encore des établissements puisque les dotations n'ont le plus souvent pas encore été présentées, même officieusement.

On nous propose une augmentation de la dotation de 0,96 % (0,41 dans la première version) pour une augmentation des effectifs de 1,05 % (et de plus de 2 % si on ajoute les 356 élèves d'écart entre les prévisions 2022 et le constat en fin d'année!) : c'est de cette façon que la Haute-Savoie va rattraper le retard accumulé ?

Comme chaque année, nous ne pourrons pas apporter aux élèves toute l'aide dont ils ont besoin, les calculs se feront au plus juste, les tensions entre disciplines et entre collègues s'aggraveront, les divisions seront données en juin sans la marge définie par l'arrêté du 19 mai 2015, des heures supplémentaires et des compléments de service seront imposés pour absorber la dotation en HSA à 8,6 %.

Quelles solutions pour réussir tout de même la rentrée 2023 ?

- Il y a la consultation des personnels : des chefs d'établissement essaieront de ne pas faire voter le TRM en janvier parce qu'il est provisoire ou encore parce que l'enveloppe des moyens ne peut pas être votée...

- Il y a l'école très inclusive, dite aussi magique qui adapte l'enseignement en supprimant des 6<sup>e</sup> Segpa, en oubliant de compter les élèves en Ulis dans le nombre total d'élèves par division ou encore en plaçant en Ulis des enfants dont le collège ne peut assumer l'accompagnement psychiatrique. Et que dire de l'accueil des élèves allophones de plus en plus nombreux sans les moyens correspondants ? Comment apprendre sans parler aucun mot de français ni même parfois d'anglais, langue qu'utilisent tant bien que mal les professeurs pour essayer d'échanger avec ces élèves ? Le nombre d'heures de FLE pour les établissements concernés ne devrait-il pas être plus conséquent et prendre en compte les arrivées multiples en cours d'année ?

- Il y a les « projets » qui demanderont plus de travail qu'ils n'obtiendront de moyens et qui, souvent, bien loin de réduire les inégalités entre les élèves, augmentent les contraintes sur les emplois du temps et la constitution des classes... qui deviennent des classes de niveaux contraires à nos principes.

- Il y a surtout les innovations « pédagogiques » fortement « conseillées » sur des demi-journées ou journées banalisées : il faut toujours s'autoévaluer et rendre responsables les collègues des difficultés actuelles de l'EN. Si le principe de la bizarrerie locale est déjà discutable, peu « national », les injonctions sont en elles-mêmes, je ne vois pas d'autre mot, bizarres : cours d'1h30 en 6<sup>e</sup>, intervenants extérieurs en fin d'après-midi ?

Est-ce pour être cohérent avec les mystérieuses idées ministérielles ? Comme les cours donnés aux 6<sup>e</sup> par des enseignants du 1<sup>er</sup> degré soudain disponibles et en trop grand nombre ?

Que devons-nous faire de la décision inattendue de supprimer l'heure de Technologie en 6<sup>e</sup> ? Méprisante, prise sans concertation, massivement rejetée par les collègues les plus concernés, pétition à l'appui. Il n'y eu ni explication ni décret d'application : faut-il en tenir compte dans la réflexion sur les TRM ?

Comme pour la réforme des retraites, ceux qui décident comptent-ils sur le découragement des personnels pour continuer à les guider dans le mur ?

(1) *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)

(2) Canard Enchaîné, 04/01/2023